

aux Affaires extérieures a si bien exposée aujourd'hui.

Je reconnais avec le député de Peace-River, également, que dans une question aussi délicate, tant d'éléments dépendant du genre de solution que nous apportons et vu la complexité des sujets en cause, nous devrions nous soucier de fournir des contributions pratiques plus que d'entamer des débats et, par ce détour, de chercher des avantages politiques. Ce n'est pas le genre de questions au sujet desquelles les inspirations politiques devraient influencer la ligne de conduite d'un député.

Je me demande si le chef de l'opposition me pardonnera de dire que même en suivant avec soin son discours j'ai eu l'impression,—je puis me tromper,—que ce n'était pas tellement que lui et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fussent foncièrement en désaccord, mais qu'il cherchait peut-être à tirer un avantage politique d'une situation dont le règlement, à mon avis, ne peut venir d'une pareille tentative.

Il a établi deux points. Il a dit que le détroit d'Akaba et que le canal de Suez devraient être ouverts à tous les pays. Il a parlé de cet objectif avec beaucoup d'insistance et de détails. Il a ajouté que les Nations Unies devraient administrer la bande de Gaza. Il n'a pu avoir suivi attentivement le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puisqu'il a cherché à créer l'impression que tels étaient les objectifs auxquels nous devrions tendre, donnant à entendre que parce qu'il se fixait ces deux objectifs, le Gouvernement et, en particulier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures les avaient complètement négligés. Nul aux Nations Unies, aucun particulier et aucun pays, n'a plus vigoureusement poursuivi ces objectifs à l'Assemblée générale que ne l'a fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tel a été le principe de toute son activité et des mesures du Gouvernement presque depuis le début de la situation qui occasionne le présent débat.

Il demande, tout comme l'honorable député de Vancouver-Quadra, quelles mesures nous prenons pour veiller à ce que le canal de Suez soit maintenu ouvert, quelles mesures nous prenons pour veiller à ce que les tâches administratives et la puissance des Nations Unies soient maintenues dans la bande de Gaza. L'honorable représentant de Peace-River a fourni des réponses très efficaces à ces affirmations sous forme de questions.

M. Hodgson: Dites la vérité.

M. Green: Des affirmations sous forme de questions?

L'hon. M. Martin: A ces affirmations sous forme de questions. Dire que le Canada, uniquement au moyen d'un débat ou d'un discours à la Chambre, pourrait faire garantir la liberté de la navigation dans le canal de Suez, c'est évidemment faire une observation qui, à mon avis, ne doit pas être prise trop au sérieux.

Depuis quelques jours, le député de Vancouver-Quadra a demandé à diverses reprises au premier ministre ce que faisait le Gouvernement pour permettre l'utilisation du canal de Suez.

M. Green: Non, je n'ai pas posé la question sous cette forme.

L'hon. M. Martin: Personne ne pouvant répondre de façon précise sur ce qui a été accompli, il donne ainsi l'impression que nous ne faisons rien. Nous avons été parmi les premiers qui ont accepté la requête du Secrétaire général, quand celui-ci a demandé à plusieurs pays de fournir les fonds nécessaires pour le déblaiement du canal de Suez. On n'oubliera pas facilement le débat qui a eu lieu à la Chambre lorsque le ministre des Finances a présenté certains crédits, dont un million de dollars pour le déblaiement du canal. On lui a posé toutes sortes de questions. Je ne sais au juste s'il s'agissait d'une manœuvre d'obstruction, mais elles indiquaient le souci de savoir si le Gouvernement du Canada devait, en général, affecter des fonds à la poursuite des objectifs du Secrétaire général.

Monsieur l'Orateur, je dirai, en ce qui concerne les deux points que le chef de l'opposition a érigés en objectifs devant être, comme il l'a dit, poursuivis avec opiniâtreté,—que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirige depuis des mois aux Nations Unies, ses propres efforts ainsi que la ligne de conduite du Gouvernement vers la réalisation de ces objectifs.

Un point me paraît digne de mention ici, vu que le chef de l'opposition y a consacré quelques moments. A mon avis, la question que le député de Winnipeg-Nord-Centre a posée au premier ministre le 7 mars a situé le problème dans la bonne perspective. Voici sa question:

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Le premier ministre estime-t-il que, en ce qui concerne le canal de Suez, les choses en sont venues à un point où même une telle éventualité doit être suggérée par quelqu'un qui est le premier ministre du Canada?

Il découle bien des choses de cette question. D'abord, le député de Winnipeg-Nord-Centre a exprimé la pensée de tous les députés et la conviction de tous les Canadiens, savoir: que le premier ministre du Canada n'est pas